



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

PROCES-VERBAL

Election d'un nouveau Vice-président au sein du Bureau de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 35 lors de l'ouverture de la séance, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS TITULAIRES :

COMMUNE	NOM	PRENOM	Présent	Absent	Le cas échéant, a donné pouvoir à
ALLEYRAT	BRUNET	Guy		X	
AUBUSSON	LANNET	Jean-Pierre	X		
AUBUSSON	HAGENBACH	Nadine	X		
AUBUSSON	DUCOURTIOUX	Stéphane	X		
AUBUSSON	COLLET-DUFAYS	Céline		X	
AUBUSSON	ROGER	Thierry			Isabelle Dugaud
AUBUSSON	HAYEZ	Marie-Françoise			Sean-Pierre LANNET
AUBUSSON	ROUGIER	Bernard			STEPHANE DUCOURTIOUX
AUBUSSON	MOUTARDE	Jacques	X		
AUBUSSON	DUGAUD	Isabelle	X		
AUBUSSON	BAUCULAT	Annick			
AUBUSSON	LEGER	Jean-Luc	X		
AUBUSSON	GOMY	Michel	X		

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240919-074-DE

AUBUSSON	DEBAENST	Catherine	X		
BLESSAC	TOURADE	Alexis	X		
BLESSAC	DURAND	Serge	X		
CROZE	TERNAT	Didier	X		
FAUX LA MONTAGNE	DETOLLE	Alain	X		
FELLETIN	NICOUX	Renée	X		
FELLETIN	ROULET	Alain	X		
FELLETIN	FOURNET	Marie Hélène	X		
FELLETIN	LEFAURE	Philippe	X		
FELLETIN	ESTERELLAS	Philippe	X		
FELLETIN	COLLIN	Philippe			Denis PRIOURET
GENTIOUX	SIMONS	Benjamin	X		
GIOUX	BONIFAS	Marina			Valérie BERTIN
LA NOUAILLE	RAVET	Nadine			Didier MIOMANDRE
LA VILLEDIEU	LETELLIER	Thierry	X		
LA VILLETTELLE	BŒUF	Jacques			
MOUTIER ROZEILLE	LHERITIER	Laurent	X		
NEOUX	MERIGOT	Pascal	X		
SAINT ALPINIEN	CHABANT	Evelyne	X		
SAINT AMAND	CHEVREUX	Laurence	X		
SAINT AVIT DE TARDES	LEGROS	Pierrette	X		
SAINT FRION	ARNAUD	Christian	X		
SAINT MAIXANT	PINLON	Evelyne	X		
SAINT MARC A FRONGIER	JOSLIN	Jean-Louis	X		
SAINT MARC A LOUBAUD	FOUGERON	Roger	X		
SAINT PARDOUX LE NEUF	AUMEUNIER	Gérard	X		
SAINT QUENTIN LA CHABANNE	PRIOURET	Denis	X		
SAINT SULPICE LES CHAMPS	DEPEIGE	Monique			Pierrette Legros
SAINT YRIEIX LA MONTAGNE	MIOMANDRE	Didier	X		
SAINTE FEYRE LA MONTAGNE	BIALOUX	Claude	X		
VALLIERE	BERTIN	Valérie	X		
VALLIERE	TOURNIER	Jacques	X		

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240919-074-DE

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
ALLEYRAT	ANTON GISELE	X	

Benjamin SIMONS a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil communautaire.

Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président du fait des dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT renvoyant aux dispositions applicables aux maires et adjoints (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT), notamment si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé que le conseil communautaire a fixé à 2 le nombre des vice-présidents.

Mme la Présidente a invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-président, soit au même rang que la Vice-présidente démissionnaire.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au secrétaire de séance et à la Présidente :

ALEXIS TOURADE

et ROGER FOUGERON

Chaque conseiller communautaire a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2024
Application agréée E-legalite.com

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : /
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 42
Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
Nombre de votes blancs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DU COURTIOUX Stéphane	31	Trente et un

Proclamation de l'élection du 2^{ème} vice-président

DU COURTIOUX Stéphane a été proclamé 2^{ème} vice-président à la majorité absolue au premier tour de scrutin et immédiatement installée.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 18 septembre 2024 à Vallière à minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau de vote, soit les 2 assesseurs, le secrétaire de séance et la Présidente.

Le secrétaire de séance



Benjamin SINONS

Assesseur



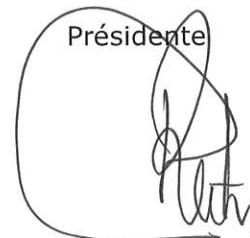
Alexis TOURADE

Assesseur



ROGER FOUGERON

Présidente



Valérie BERTIN

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240919-074-DE